

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 V 397 Vœu pour le respect des droits des salariés d'OMS et la création d'une mission pour le renforcement des clauses sociales dans les contrats de sous-traitance des bailleurs sociaux parisiens.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu proposé par M^{me} Danielle Simonnet, M^{me} Raphaëlle Primet du Groupe Communiste - Front de Gauche et M. Jérôme Gleizes du Groupe Écologiste de Paris pour le respect des droits des salariés de l'OMS, entreprise de nettoyage sous-traitante de Paris Habitat, et le vœu proposé par M^{me} Danielle Simonnet pour l'arrêt du recours aux entreprises de sous-traitance dans les bailleurs sociaux de la Ville ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement du 20^{ème} du 2 novembre 2015 ;

Considérant le mouvement social au sein de l'entreprise OMS depuis le 21 septembre 2015, pour demander l'application de la loi et du Code du travail, et pouvoir faire correctement leur travail ;

Considérant la mise en place d'une médiation entre OMS et les grévistes, soutenue fortement par la Mairie de Paris, qui révèle des dysfonctionnements importants et le besoin d'un contrôle renforcé sur les marchés passés par les bailleurs sociaux pour assurer les prestations de nettoyage ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à garantir aux travailleuses et aux travailleurs des conditions de travail décentes et l'application stricte du Code du travail ;

Considérant que la puissance publique et que Paris Habitat, en tant que donneurs d'ordre, portent leur part de responsabilité dans les conditions de travail des salarié-e-s des sociétés sous-traitantes ;

Sur proposition de la Maire de Paris,

Émet le vœu que :

- les bailleurs sociaux introduisent et renforcent les clauses sociales dans les marchés qu'ils passent avec les sociétés sous-traitantes, ainsi que les sanctions éventuelles lorsque des manquements au droit du travail sont constatés,
- dans cette perspective, une mission sur les clauses sociales des bailleurs sociaux soit lancée rapidement pour disposer d'un état des lieux et pour proposer des solutions permettant d'améliorer les conditions de travail des salarié-e-s des sociétés sous-traitantes, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (bailleurs sociaux, associations représentatives des locataires, syndicats de gardiens, sociétés sous-traitantes et leurs représentants syndicaux),
- cette mission puisse réaliser un état des lieux et des propositions sur les dispositifs d'insertion par l'activité économique inscrits dans les appels d'offres,
- cette mission étudie également les différents modes d'organisation du nettoyage au sein des bailleurs sociaux et l'opportunité de conserver l'externalisation du nettoyage.